

l'arrive; tenez-moi la place chaude...  
— La Banque va donc revoir les beaux jours de sa prospérité. Ernest Picard, gouverneur; Arthur Picard, sous-gouverneur; voilà son état consolidé à nouveau.

### M. JULES FAVRE

M. Jules Favre tient bon au ministère. J'en marquis hier mon étonnement à l'qu de mes amis.

— Pourquoi s'obstiner ainsi? disais-je. A tout ou à raison, Paris ni la France ne veulent plus des hommes du 4 septembre. Le pays les a positivement pris en grippe. Tant qu'ils sont demeurés tous ensemble, on a pu croire que M. Thiers avait un intérêt à les associer aux mesures terribles que les circonstances de leurs fautes l'obligent de prendre. Mais le faisceau vient de se rompre; ce serait le moment pour eux de rentrer, comme les soldats de Malborough, chacun chez soi, les uns avec leurs plaies les autres tout seuls. J'ai l'idée que M. Jules Favre reviendrait seul.

— C'est M. Thiers, me dit mon ami, qui ne veut pas que M. Jules Favre parte. M. Thiers connaît le caractère des Français; il craint qu'une fois délivrée de la guerre civile, la nation n'oublie, dans le premier transport de sa joie, tout souvenir de dangers courus, et ne s'emporte, avec son imprévoyance habituelle, à des excès qu'elle regretterait plus tard. C'est pour le tenir en bride, qu'il garde M. Jules Favre au pouvoir.

— Comment cela? m'écriai-je étonné. Croyez-vous donc à M. Jules Favre une main si solide?

— Eh non! vous n'y êtes pas. Mais la présence de M. Jules Favre au pouvoir inspire une confiance salutaire. Tout le monde se dit: *Prenez garde! Si on l'y conserve, c'est que toutes les fautes ne sont pas commises. Il reste, sans doute, quelque énorme sottise à faire; veillons au grain.*

C'est une malice de M. Thiers. Il tient ainsi la population en haleine; il en gouverne plus aisément. On a moins envie de le chicaner à tout propos, quand on n'est pas absolument rassuré sur l'avenir.

M. Jules Favre a une spécialité; c'est de conduire innocemment les personnes qu'on lui confie juste au bord de la rivière, et de les y jeter, sans penser à mal.

Le coup fait, il en sent un chagrin profond, un désespoir sans bornes; il en demande pardon à Dieu et aux hommes, se frappant la poitrine, et versant de nobles larmes. Et cependant l'autre, qui se noie, lui crie en se débattant dans l'eau: *Sauvez-moi! Tendez-moi la perche!*

Et M. Jules Favre, surmontant sa douleur, coupe avec solennité une longue gaule à l'un des arbres de la rive, et d'un geste majestueux, il en décharge un grand coup sur la tête du malheureux, qui replonge et disparaît.

On accourt de toutes parts; on se jette au-devant de M. Jules Favre qui agit désespérément sa perche, et en bat l'eau à tort et à travers:

Laissez-nous faire, lui dit-on, ne vous en mêlez plus.

— Je veux achever mon œuvre, s'écrie-t-il; mon cœur est pur et mes intentions sont droites. Pourquoi le Seigneur m'éprouverait-il si cruellement?

— Mais puisque vous n'y entendez rien. — Mais puisque j'en fais l'aveu! je me suis trompé souvent! je me tromperai encore plus d'une fois; je me tromperai toujours; mais ces erreurs, ô mon Dieu! je vous les offre! ce sont les erreurs d'une âme généreuse. Elles monteront vers vous comme un parfum délicieux, le parfum du repentir. Cette confession publique de mes fautes m'a été aussi utile que renvoie plus grand, que de ne pas en avoir achevé que le malheur ajoute à la vertu.

Console-toi, noble et infortuné jeune homme, que je viens d'assommer, d'un cœur si triste et d'un bâton si lourd, tu as vu couler les pleurs de Jules Favre. Ta mort est embellie du pâle sourire de son éloquent...  
FRANÇOIS SARCZY

vous dire. Sullivan? J'espère que vous n'êtes pas trop compromis dans cette funeste rébellion, et que vous n'avez pas à redouter pour vous-même les châtiements sévères qui, sans doute, vont bientôt désoler ce pays! On n'oserait pas demander compte à un pauvre vieil aveugle de la part toute passive qu'il a pu prendre aux derniers événements... Dans le cas contraire, William, vous vous souviendrez que vous avez en moi une amie sûre et dévouée. — Merci, jeune dame, mais vous ne m'avez pas compris. Ce ne sont pas ni les Anglais, ni leurs prisons, ni leurs vaisseaux de transport, ni leurs gibets qui occupent ma pensée. J'ai reçu depuis peu une blessure qui me tuera plus sûrement que tous les supplices inventés par les vainqueurs contre les vaincus... Merci, néanmoins, encore une fois. Eh bien, Nelly Avondale, continua-t-il d'un ton grave, si vous avez du crédit pour soustraire des victimes aux honneurs qui se préparent, employez-le en faveur de plus jeunes, de plus braves, de plus nécessaires que moi... Hélas! ils auront besoin de puissantes protections pour se sauver!

(La suite à un prochain numéro.)

### LES VOLONTAIRES DE CATHELINEAU

Voici l'ordre du jour adressé par le général de Cathelineau, à ses volontaires:

Mes amis, Je vous avais appelés, vous avez répondu à mon appel; je vous remercie. Lorsque le chef du Pouvoir exécutif m'avait exprimé le désir de voir un grand nombre de volontaires s'opposer au désordre si criminel qui s'organisait à Paris, notre armée n'était point encore revenue d'Allemagne. Les embarras étaient grands, les dangers des plus menaçants.

Cette position si difficile se modifia promptement. Les généraux, les officiers, les soldats étaient arrivés, et le gouvernement ne voulut opposer que la force régulière aux insurgés.

Telle est la raison pour laquelle vous n'avez été ni complètement armés, ni envoyés contre l'ennemi.

Militaires, nous devons obéir et attendre. Tous, vous avez supporté cette tâche plus pénible que toute autre.

Le ministère de la guerre me charge de vous remercier; je ne puis mieux le faire qu'en vous lisant la lettre qu'il vient de m'adresser:

Versailles, 31 mai 1871.

Monsieur le général, Le gouvernement a décidé que tous les corps des volontaires départementaux et celui des volontaires bretons que vous commandez, qui avaient été organisés, les uns et les autres, en prévision de complications politiques que pouvaient entraîner les événements de Paris, seraient licenciés sur-le-champ. J'informe le général commandant la première division et M. l'intendant militaire de cette résolution militaire, et je leur donne l'ordre de procéder à ce licenciement en ce qui concerne le corps particulier des volontaires bretons.

Je regrette que les circonstances n'aient pas permis d'utiliser les hommes que vous avez pris la peine de réunir, et je suis certain que leur courage se fût trouvé à la hauteur de leur dévouement.

Veillez, mon cher général, être l'interprète de mes sentiments très sympathiques auprès des officiers et soldats de vos bataillons, et recevez pour vous-même, avec mes remerciements et l'expression de ma satisfaction, l'assurance de mon vif attachement.

Le ministre de la guerre, Signé: LE FLÔ.

Rambouillet, le 1er juin 1871.

Monsieur le ministre, J'ai l'honneur de vous adresser réception de la lettre que vous m'avez envoyée, me faisant connaître que le gouvernement a licencié le corps des volontaires bretons. Vous me chargez de remercier les officiers, sous-officiers et soldats de l'empressement qu'ils avaient mis à se réunir pour s'opposer au désordre. Marcher contre des assassins et des incendiaires n'était pour aucun de nous un grand acte de dévouement. Se mêler à l'armée, combattre avec elle, était pour nous tous un véritable devoir, bien plus, un désir ardent.

Je regrette comme vous, monsieur le ministre, que les circonstances aient forcé le gouvernement à nous soumettre à la plus rude épreuve qu'on puisse supporter dans la vie. Nous étions arrivés, il nous a arrêtés et tenus sans armes, malgré nos réclamations répétées et près de vous et près du chef du pouvoir exécutif.

Nous avons souffert au-delà de tout ce qu'on peut dire. Mais l'amour de la France, qui nous avait soutenus pendant toute la campagne, nous a fait faire ce grand sacrifice, et nos amis comprendront qu'il nous eût été bien plus facile d'exposer cent fois notre vie que de rester depuis un mois dans la plus complète inaction et la plus terrible incertitude.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments de dévouement de votre respectueux subordonné.

Signé: CATHELINEAU.

Vous avez entendu la lettre de M. le ministre et ma réponse.

Partez donc, retournez dans vos familles, et que toujours on vous retrouve dans les rangs des vrais Français. Notre pays est malheureux, mais Dieu peut cicatriser nos plaies. Il le fera, j'en ai la ferme confiance; il nous donnera et la puissance et l'honneur. Soyons-lui fidèles.

Séparons-nous au cri de: Vive la France! mais restons unis dans son amour.

Vive la France! CATHELINEAU.

PASCHAL GROUSSET A VERSAILLES.

La prison de la rue Saint-Pierre, à Versailles, contiguë au palais de justice, ne renferme que deux cellules qui communiquent par des couloirs obscurs à la salle de la cour d'assises. Ces cellules sont étroites, sombres, mal disposées; elles reçoivent la lumière du jour par un corridor, et n'ont pour croisées qu'un judas de 30 centimètres carrés, pratiqué au-dessus de la porte. Les autres logements sont des chambres de six, huit et de dix personnes.

On sait que l'une de ces cellules est occupée par Rochefort. Dans l'autre, se trouve le sieur Mourot, son secrétaire. Il couche sur le lit et s'assoit sur la chaise qui ont servi au fameux assassin Poncet. En entrant, il ignorait ce détail; mais le lendemain, en voyant sur plusieurs endroits de la muraille la signature du supplicié (il en a été prodigieux), il ne put se défendre d'un mouvement de terreur.

A l'heure qu'il est, le sémitier Paschal Grousset a pris la place de Mourot, qui a été transféré à la maison de correction de l'avenue de Paris. Grousset, il faut bien le dire, n'a rien de martial dans son attitude. Il est effaîné, abattu, découragé, et à voir son maintien humble et sa pitoyable mine, on se demande comment ce dépit jeune homme a osé prendre sur lui et jouer un grand premier rôle dans cet odieux et abominable mélodrame qu'on appelle l'insurrection du 18 mars.

Paschal Grousset, depuis son incarcé-

tion, ne mange presque pas, mais, en revanche, il fume beaucoup. Il passe ses journées à rôder dans sa cellule ou à méditer sur son lit. La nuit, il ne dort presque pas. L'épouvante est empreinte sur son visage. Une crainte l'obsède c'est celle d'être fusillé sans jugement. A ce sujet, il accable de questions le directeur de la prison, qui lui fait les réponses les plus rassurantes.

L'abbé Follet, aumônier de la prison, s'est empressé d'aller le visiter quelques instants après son arrivée. Il l'a trouvé dans un état de prostration presque inquiétant: à peine pouvait-il parler! Il n'a pas tardé cependant à prendre meilleure contenance. Il a dit qu'il s'était jeté dans le mouvement commandé par légèreté, par étourderie; mais que, personnellement, il n'avait jamais fait de mal à qui que ce soit. Il a manifesté des sentiments très-religieux et a remercié l'aumônier, en fort bons termes, de ce qu'il avait bien voulu se dévouer pour aller lui rapporter quelques paroles de consolation.

De même que Rochefort, Paschal Grousset est au secret, c'est-à-dire qu'il ne reçoit aucune nouvelle du dehors et n'a de communication avec personne. Le second jour de son arrivée, il écrit plusieurs lettres, qui ont été portées au parquet du procureur de la République.

(Liberté)

M. le ministre des affaires étrangères vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques de la République:

Versailles, 6 juin 1871.

Monsieur, La formidable insurrection que la vaillance de notre armée vient de vaincre, a tenu le monde entier dans de telles anxiétés, elle l'a épouvanté par des effroyables forfaits, qu'il me semble nécessaire de dominer l'horreur qu'elle inspire, pour essayer de démêler les causes de l'insurrection rendue possible. Il importe que nous soyons éclairés sur ce point, afin de pouvoir rectifier des opinions erronées, mettre les esprits en garde contre de fâcheuses exagérations, et provoquer partout le concours moral des hommes sensés, honnêtes, courageux, qui veulent résolument restaurer le principe de l'autorité en lui donnant pour base le respect des lois, la modération et la liberté.

Quand on a été témoin des catastrophes que nous avons traversées, la première impulsion porte à douter de tout. hors de la force qui, apparaissant comme le remède suprême, semble par cela le seul principe vrai. Mais, la fumée du combat n'est pas encore dissipée que chacun, interrogeant sa conscience, y trouve le guide supérieur qu'on n'abandonne jamais en vain et auquel tous nous sommes rattachés quand nous l'avons sacrifié à la violence de nos passions.

Cette fois, la leçon est, tout ensemble, si éclatante et si terrible, qu'il faudrait une singulière dureté de cœur pour se refuser à en admettre l'évidence. La France, comme on le répète trop légèrement, n'a point reculé vers la barbarie, elle n'est pas devenue en proie à une sorte d'hallucination furieuse; elle a été, par une série de fautes volontaires, jetée en dehors des voies du juste et du vrai. Elle a subi, aujourd'hui la plus cruelle et la plus logique des expiations.

Qui peut nier, en effet, que l'acte du Deux-Décembre et le système qui en a été la consécration n'aient introduit dans le sein de la nation un élément actif de dépravation et d'abaissement? En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Paris, il n'est pas un esprit sérieux qui n'ait compris et prédit les inévitables maux que préparait la violation audacieuse de toutes les règles économiques et morales, conséquence inévitable des travaux à outrance nécessaires à l'existence de l'empire. On peut se reporter à de récentes discussions, et l'on verra avec quelle précision étaient dénoncés les périls que constituait intérieurement les trop dociles approbateurs de ces criminelles folies. Paris était condamné, par le régime que lui avait fait le gouvernement impérial, à subir une crise redoutable, elle avait éclaté en pleine paix; la guerre lui a donné les caractères d'une horrible convulsion.

Il n'en pouvait être autrement: en accumulant dans l'enceinte de la capitale une population flottante de près de trois cent mille travailleurs, en y multipliant toutes les excitations des jouissances faciles et toutes les outrances de la misère, l'empire avait organisé un vaste foyer de corruption et de désordres où la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. Il avait créé un atelier national alimenté par une spéculation fébrile, et qu'il était impossible de licencier sans catastrophe.

Quand il commit le crime de déclarer la guerre, il appela sur Paris la foudre qui devait l'écraser cinq semaines après. Nos armées étaient détruites, et la grande cité restait seule en face des huit-cent mille Allemands qui fondaient notre territoire. Les devoirs de la résistance animait toutes les âmes. Pour le remplir à Paris, il fallait armer, sans distinction, tous les bras; l'ennemi était aux portes, et sans cette dernière nécessité, il les aurait franchies dès son premier choc.

Il fallait aussi nourrir tous ceux qui manquaient de travail, et le nombre en dépassa six cent mille. C'est dans ces conditions périlleuses que commença le siège. Nul ne le croyait possible.

On annonçait que la sédition livrerait la ville au bout de quelques semaines; la ville a tenu quatre mois et demi malgré les privations, malgré les rigueurs d'une saison cruelle, malgré le bombardement, et la famine seule l'a obligée à traiter. Mais nul ne saurait dire la violence des perversions morales et physiques auxquelles cette malheureuse population fut en proie. Les exigences du vainqueur y mirent le comble. A l'humiliation de la défaite vint se joindre la douleur des sacrifices qu'il fallait subir.

Le découragement et la colère se partageaient les âmes. Nul ne voulait accepter son malheur et beaucoup cherchèrent leur consolation dans l'insurrection et dans la violence. Le déclin-mont de la presse et des clubs fut poussé jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. La garde nationale se désorganisa. Un grand nombre de ses membres, chefs et soldats, quittèrent Paris.

Coupe en deux par la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, le gouvernement restait sans force. Il en aurait acquis par sa translation à Versailles, si les agitateurs n'avaient choisi ce moment pour allumer l'insurrection.

N'ayant à leur opposer que quelques régiments à peine organisés, le gouvernement convoqua l'Assemblée et commença la partie terrible qu'il a définitivement gagnée, grâce surtout à la sagesse, à la fermeté, au dévouement sans bornes de son chef. Il fallut, en dépit de tous les obstacles, réunir une armée assez nombreuse pour assiéger les forts et Paris, et les réduire; contenir l'étranger toujours disposé à intervenir, calmer les impatiences légitimes de l'Assemblée, déjouer les intrigues qui se nouaient chaque jour, pourvoir, sans Trésor, à d'effroyables dépenses de guerre et d'occupation étrangère. Que de fois le problème n'a-t-il pas semblé insoluble à ceux qui avaient l'effrayante mission de le résoudre? Que de fois, amis et ennemis leur répétaient-ils qu'ils y succomberaient! Ils n'ont pas désespéré, ils ont suivi la ligne de leur devoir.

Les prisonniers qui gémissaient en Allemagne sont rentrés; au lieu du repos, auquel ils avaient tant de droits, ils ont trouvé le péril et le sacrifice. La patrie le commandait; tous, depuis le plus illustre jusqu'au plus humble, ont obéi. Ils ont de nouveau prodigué leur vie à la défense du droit, et l'entreprise que leurs rivaux jugeaient impossible, ils l'ont accomplie. Les forts de l'enceinte ont été emportés d'assaut, et la rébellion, poursuivie pied à pied, a succombé dans son dernier repaire.

Mais à quel prix, grand Dieu! L'historien ne pourra le raconter sans épouvante. La plume tombera plusieurs fois de ses mains, quand il faudra qu'elle retrace les hideuses et sanglantes scènes de cette lamentable tragédie, depuis l'assassinat des généraux Leconte et Clément Thomas jusqu'aux incendies préparés pour embraser tout Paris, jusqu'à l'abominable et lâche massacre des saintes victimes fusillées dans leurs prisons.

Toutefois, l'indignation et le dégoût ne peuvent arrêter les hommes politiques dans l'accomplissement du devoir d'investigation que leur imposent de si extraordinaires forfaits.

Les détester et les punir n'est point assez. Il faut en rechercher le germe et l'extirper.

Plus le mal est grand, plus il est essentiel de s'en rendre compte et de lui opposer la coalition de tous les gens de bien.

Je viens d'expliquer sommairement comment l'état général de la ville de Paris constituait, par lui-même, une prédisposition au désordre, et comment il s'était aggravé dans les proportions les plus menaçantes par l'anarchie du siège.

Un petit groupe de sectaires politiques avait, dès le 4 septembre, tenté, heureusement en vain, de prêter à la confusion pour s'emparer du pouvoir; depuis il n'avait cessé de conspirer.

(La suite à demain.)

### Chronique locale & départementale

Voici l'itinéraire des processions de la Fête-Dieu. Les paroisses Saint-Martin et Notre-Dame réunies:

Rue Saint-Georges, de l'Hospice, de Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collège et Grand-Rue.

La paroisse Sainte-Elisabeth: Rue de Lannoy, du Tilleul, de la Potennerie, du Moulin, des Longues-Haies, et retour par la rue de Lannoy.

Nous lisons dans la Somme, d'Amiens:

« Une soixantaine de nos principaux industriels et négociants ont assisté à la réunion tenue, hier après-midi, à la Chambre de commerce. Il s'agissait de se concerter sur le choix de délégués à envoyer à Versailles et sur la ligne de conduite à suivre à l'égard de la résolution du Gouvernement de frapper d'un droit d'entrée de 20 0/0 les matières premières employées par l'industrie française.

« Le gouvernement avait consulté plusieurs chambres de commerce sur ce projet, mais celle d'Amiens avait été oubliée. Prévenu de cette omission, M. Vulfran Mollet s'est rendu à Versailles et a obtenu que le Comité consultatif des Arts et Manufactures entendit, avant de clore ses séances, les représentants de l'industrie et du commerce amiénois.

« M. Vulfran Mollet a proposé à la réunion d'adopter une résolution qui demande au gouvernement de substituer à la taxe uniforme de 20 0/0 deux catégories de droits: l'une de 20 0/0 applicable aux matières premières qui ont leurs similaires en France; l'autre, de 10 0/0 seulement, aux matières premières que notre industrie est obligée d'importer.

« Après une discussion intéressante, cette résolution a été adoptée.

« Voici les noms des membres de la délégation qui doit se rendre à Versailles:

« M. Vulfran Mollet, président de la Chambre de commerce d'Amiens;

« M. Roger, d'Amiens, et M. Edouard Dheilly, maire de Villers-Bretonneux, délégués pour l'industrie et la laine;

« MM. Humbert et Ch. Bulan, délégués pour l'industrie du coton;

« M. de Gas, administrateur de la Société anonyme, et M. Oscar Cosserat, délégués pour l'industrie du lin;

« M. Ed. Fleury délégué pour l'industrie de la teinture.

—

Nous lisons dans l'Indicateur, d'Hazebrouck:

Aux élections complémentaires à l'Assemblée nationale qui doivent avoir lieu le

25 de ce mois, les électeurs du département du Nord auront deux députés à élire en remplacement de M. Thiers qui a opté pour Paris, et du général Changarnier qui a opté pour la Somme. On nous informe — nous donnons le bruit sous toutes réserves, — que M. le baron de Theil, propriétaire à St.-Maurin, et M. Bayart, avocat à Lille, présenteront leurs candidatures aux suffrages des électeurs.

Il résulte des derniers rapports adressés au comité d'assainissement des champs de bataille par M. Trouet, son délégué à Sedan, que:

1° Seize cadavres humains ont été retirés du fond de la Meuse. Ils ont été ensevelis après avoir été désinfectés au moyen de la préparation Peyrat.

2° Les derniers sondages entre Mouzon et Bazailles n'ont amené aucune nouvelle découverte et on peut espérer que cette partie du fleuve est complètement désinfectée;

3° Aux environs de Donchery et de Dom, on travaille activement à la désinfection de plus de deux mille cadavres de chevaux et de bœufs enfouis à fleur de terre sur les rives de la Meuse.

4° M. Trouet a découvert des fosses renfermant des cadavres humains dans la ville même de Sedan, et notamment dans les cours des casernes et près de la sous-préfecture;

5° M. Trouet espère avoir achevé tous ses travaux vers la fin de ce mois.

### Dernières nouvelles

#### Dépêche Télégraphique

Service particulier du Journal de Roubaix

Versailles, 9 juin, 12 h. 21.

Le rapport du ministre des finances, accompagnant le projet d'emprunt, insiste sur l'urgence de payer deux milliards pour terminer l'occupation prussienne. Il compte, pour le succès de cet emprunt, sur la confiance des nations étrangères, mais surtout sur l'énergie concours de la France. Il fait ressortir combien l'ordre et la tranquillité sont nécessaires pour permettre à la France de tenir ses engagements, et dit que le gouvernement est résolu d'introduire une stricte économie.

Le bruit de la nomination de M. Peny à l'ambassade de Washington est démenti.

### Commerce

Havre, 8 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et Co représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 6,000 b.; bonne demande; prix bien soutenus. Low 103/104; strict good 97/98; Cotons 79; Perisams 100; tréso 103.

Liverpool, 8 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et Co représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 12 à 15,000 b.; marché plus calme, livrable, plus foule

HAVRE, MERCREDI 7 JUIN. — Cotons. — Le marché reste très-animé, et chaque jour, les prix progressent. Il faut voir le T. O. Louisiane à 103 fr.; le bon bas de 92 à 93 fr. A livrer, la hausse est encore plus sensible. On peut coter le Louisiana good ordinary 94 à 95 fr., le strict dito de 97 fr. 50 à 98 50, le low middling de 101 à 103 fr., le strict low middling de 105 à 106 fr. — En cotons de l'Inde, on a encore fait du Bengale fair par steamer, à 70 fr., du fair Oomra, de 78 à 80 fr.; ce dernier prix pour flottant. — Il y a assez peu de vendeurs en tous cotons, même aux cours actuels, et la tendance reste favorable.

Les ventes notées à quatre heures vont à 7,498 b., mais il y a passablement d'affaires qui ne sont pas indiquées.

Laines. — Il a été encore vendu une quarantaine de balles Buenos-Ayres, en suite, de 165 à 170 fr. les 100 kil.

### AVIS AUX DAMES

Maison Rachel van Monckhoven, 10, rue de l'Union, 10. ROUBAIX.

Robes, haute confection, costumes riches.

Même adresse: On demande de bonnes ouvrières et des ouvrières apprenties.

### Epicerie Centrale DE ROUBAIX

13, rue Saint-Georges.

VÉRITABLE

### BEURRE DE BRETAGNE

A 1 FR. 15 LE 1/2 KIL.

(Sauf variation.)

ON LE REÇOIT TOUS LES JOURS

Pâtisseries assorties de la maison Guillout de Paris

Confiseries et desserts de toutes sortes. 960

### Avis

Le sieur HENRI PRUS, demeurant rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes, 66, se met à la disposition du public en qualité de commissionnaire du Mont-de-Piété.

Discretion assurée. 947